



**NOTE DE SYNTHÈSE**

**BUDGETS PRIMITIFS 2022**

**COMMUNE DE RIAN**



L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Elle sera, comme le rapport d'orientations budgétaires, disponible sur le site internet de la Commune.

Globalement, le projet de budget primitif pour l'exercice 2021 s'équilibre de la manière suivante, dans le respect des orientations budgétaires présentées lors du débat qui s'est tenu le 24 mars 2022 :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	5 088 215,00 €	5 088 215,00 €
Section d'investissement	3 749 820,00 €	3 749 820,00 €
<b>Total</b>	<b>8 838 035,00 €</b>	<b>8 838 035,00 €</b>

Le budget Primitif 2022 a été établi dans le contexte particulier de reprise envisagée des festivités, d'augmentation des dépenses en énergie (électricité, combustible, carburant) et de la volonté d'externaliser certains services (restauration primaire, initiée en 2021, entretien des espaces verts...).

Il reflète néanmoins une volonté politique de tenir les engagements en matière d'investissements et une gestion rigoureuse des finances tout en préservant la qualité de l'ensemble des services rendus aux administrés.

**I. Les dépenses de fonctionnement avec des dépenses de gestion courante évaluées à 4 185 801,00 €.**

Dépenses de fonctionnement	2021		2022		
	BP	Réalisé	BP	% évolution / BP 2021	% réalisation / CA 2021
011-Charges à caractère général	1 055 500,00 €	786 783,69 €	1 378 750,00 €	30,6%	75,2%
012-Charges de personnel et frais assimilés	2 400 000,00 €	2 299 463,95 €	2 360 000,00 €	-1,7%	2,6%
65-Autres charges de gestion courante	404 270,00 €	299 325,86 €	447 051,00 €	10,6%	49,4%
<b>Total</b>	<b>3 859 770,00 €</b>	<b>3 385 573,50 €</b>	<b>4 185 801,00 €</b>	<b>8,4%</b>	<b>23,6%</b>

**Les charges à caractère général**

L'enveloppe globale a été évaluée sur la base du réalisé 2019 avec une augmentation d'environ 390 K€. Cette hausse prévoit des dépenses très importantes sur certains postes :

- ✓ Consommation de fluides (combustibles, carburants) : + 46 K€
- ✓ Energie (électricité) : + 71 K€
- ✓ Frais de contentieux : + 40 K€ suite à la perte d'un procès en appel



- ✓ Contrat de prestations de services : + 70 K€. Prise en compte du marché de portage de repas pour la primaire sur une année complète et externalisation du service des espaces verts.
- ✓ Consommation d'eau : + 40 K€ (régularisation de divers reliquats datant des exercices précédents)
- ✓ Augmentations prenant en compte diverses situations : accueil réfugiés (entretiens bâtiments, consommations diverses...)

### Les charges de personnel

Principal poste de dépenses de fonctionnement (62% environ des dépenses réelles de fonctionnement)

Les dépenses de personnel restent maîtrisées en 2022. La gestion de la masse salariale répond aux besoins des services et prend en compte plusieurs facteurs :

- ✓ Le personnel titulaire (c/64111) est en diminution (-60 K€), tenant compte de plusieurs facteurs : départ à la retraite de 3 agents représentant 1,5 ETP, d'1 agent en disponibilité, d'1 agent qui a sollicité une mutation au 1er avril 2022 et d'une demande de travail à 80
- ✓ Le personnel non-titulaire est en hausse, réparti en fonction des contrats de droit public (c/64131) et des contrats de droit privé ou contrats aidés (c/64168)
- ✓ D'autres augmentations sont prévues : la reprise de 3 agents suite à retour de congé maladie (reprise à plein traitement, fin de CLD) : + 36 K€, le reclassement de la catégorie C (+ 7 K€), la stagiairisation d'un agent au 1er juillet 2022 (+ 9 K€) et la prévision de la hausse d'heures supplémentaires rémunérées suite à la reprise des manifestations festives.

MASSE SALARIALE						
Art.	Catégorie rémunération	Observations	Réalisé 2020	Réalisé 2021	BP 2022	% évolution
64111	Rémunération principale	Statutaires	1 052 823,51 €	1 005 997,79 €	1 012 143,00 €	0,6%
64112	NBI, SFT		35 588,65 €	33 374,27 €	34 116,00 €	2,2%
64118	Autres indemnités		271 179,22 €	263 233,50 €	259 569,00 €	-1,4%
64131	Rémunération	CDD	231 839,66 €	300 589,41 €	235 880,00 €	-21,5%
64168	Autres emplois d'insertion	Contrats aidés	10 145,24 €	6 422,00 €	103 841,00 €	
<b>Total</b>			<b>1 601 576,28 €</b>	<b>1 609 616,97 €</b>	<b>1 645 549,00 €</b>	<b>2,2%</b>
Atténuation contrats aidés			3 430,29 €	4 986,97 €	60 000,00 €	
Charges nettes			1 598 145,99 €	1 604 630,00 €	1 585 549,00 €	-1,2%

### Les autres charges de gestion courante – Chapitre 65

La dépense a été évaluée à **447 051 €**, soit une hausse de 49% par rapport au CA 2021. Les principales augmentations sont :

- ↳ Le remboursement de l'opération de rénovation de l'éclairage public au SymielecVar dans le cadre de fonds de concours,

↳ La régularisation sur 2022 d'un non-versement de 2021 à l'association Vega

**II. Les recettes de fonctionnement avec des recettes de gestion courante évaluées à 4 665 187,72 €**

Recettes de fonctionnement Chapitre	2021		2022	
	BP	Réalisé	BP	% réalisation
013-Atténuations de charges	45 670,00 €	80 292,73 €	135 500,00 €	68,8%
70-Produits des services, du domaine et ventes divers	290 400,07 €	410 125,62 €	347 971,09 €	-15,2%
73-Impôts et taxes	2 532 000,00 €	2 697 718,47 €	2 649 000,00 €	-1,8%
74-Dotations, subventions et participations	1 112 100,00 €	1 264 570,34 €	1 269 500,00 €	0,4%
75-Autres produits de gestion courante	205 000,00 €	212 480,56 €	217 700,00 €	2,5%
<b>Total</b>	<b>4 185 170,07 €</b>	<b>4 665 187,72 €</b>	<b>4 619 671,09 €</b>	<b>-1,0%</b>

**Les atténuations de charge**

Les remboursements de rémunération sur le personnel titulaire (y compris les charges sociales) : 135,5 K€, dont 60 K€ pour le remboursement des contrats aidés.

**Les produits de service**

Produit attendu : 347,9 K€ environ, soit une baisse par rapport au réalisé 2021 (410,1 K€) due à la fin de l'encaissement de la vente de caveaux (-16 K€) et l'absence d'une recette exceptionnelle versée en 2021 (rattrapage d'astreintes d'urbanisme) : - 50 K€.

**Les ressources fiscales**

- Le compte 73111 a été évalué à 2 030 K€. Ce dernier tient compte de l'actualisation des bases fiscales permettant le calcul des taxes foncières (bâti et non-bâti) ainsi que la compensation par l'Etat du transfert de taux du département vers la commune
- Notification de l'attribution de compensation prévisionnelle par la Communauté des Communes suite à réévaluation pour un montant de 220 K€.
- Le fonds de péréquation des ressources intercommunales a été reconduit et légèrement augmenté par rapport au montant perçu en 2021 : 69 K€.
- Evaluation des produits relatifs au droit de place en augmentation par rapport au BP 2021 : 20 K€
- la taxe additionnelle des droits de mutation maintenue en valeur par rapport au réalisé 2021 : 190 K€
- La taxe sur la consommation d'électricité est reconduite par rapport au prévisionnel 2021 : 120 K€.

### **Les dotations, subventions et participations**

- Le montant de la DGF n'a pas été notifié en amont de la préparation du budget. Néanmoins, elle a été évaluée à 1 079 K€, répartie de la façon suivante :
  - ↳ Dotation forfaitaire : 410 K€
  - ↳ Dotation de solidarité rurale : 553 K€
  - ↳ Dotation nationale de péréquation : 116 K€
- Les allocations compensatrices versées par l'Etat (pertes de ressources fiscales résultant des exonérations décidées par la loi) sont évaluées sur la base de celles perçues en 2021 :
  - ↳ Taxe foncière (bâti et non bâti) : 75 K€
- La dotation des titres sécurisés : 12 K€
- Les montants des subventions de la CAF versées pour les ALSH extra scolaires et périscolaires ont été revus légèrement à la baisse par rapport à 2021 : 96,7 K€.

### **Autres produits de gestion courante**

Les autres produits de gestion courante, proviennent des locations des logements communaux et de la salle des fêtes ainsi que l'encaissement des baux des différents parcs ou obligations :

- ↳ Eolien : 102 K€
- ↳ Photovoltaïque (CUER VIEIL) : 58 K€
- ↳ Obligation Réelle Environnementale (ORE) : 35 K€

### III. Les investissements

Les restes à réaliser 2021 en dépenses (208 857,14 €) et en recettes (648 009,63 €)

En comptabilisant les dépenses des Restes à Réaliser de l'année 2021, le montant de l'enveloppe pour les dépenses d'équipement est évalué à 3 372 K€.

Principaux projets :

- Programme de rénovation du groupe scolaire (toiture, isolation aménagements extérieurs) : 1,20 M€ de travaux dont 200 K€ d'études préalables et Moe,
  - Travaux de Voirie : 350 K€ (dont 60 K€ d'aménagements d'écopoints pour PAV)
  - Rénovation toitures autres bâtiments (mairie...) : 150 K€
  - Amélioration éclairage public (basse consommation...) : 42 K€
  - Création d'un pumptrack (piste bétonnée pour vélos) et aire de jeux d'enfants : 108 K€ (subventionné à 80% par le CD83)
  - Amélioration du DOJO : 262 K€ (subvention DSIL 2022 demandée. Taux envisagé : 40%)
  - Travaux de confortement des vitraux de l'église : 174 K€
  - Travaux d'amélioration divers
  - Acquisitions de parcelles
  - Acquisitions diverses de matériels et services
- 
- Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 60,2 K€
  
  - Les ressources :
    - FCTVA : 80 K€
    - Taxe Aménagement : 70 K€
    - Excédent de fonctionnement 2021 affecté à la SI : 1 000 K€
    - Subventions notifiées (DSIL, FRAT, fonds de concours CCPV...) et demandées : 1 000 K€
    - Emprunt d'équilibre : 113 K€ (déficit prévisionnel)
    - Ecritures d'ordre (040-amortissement et 021-virement de la section de fonctionnement)



## BUDGET ANNEXE EAU 2022

Le Budget Primitif annexe eau s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	140 600,00 €	140 600,00 €
Section d'investissement	155 700,00 €	155 700,00 €
Total	296 300,00 €	296 300,00 €

### SECTION D'EXPLOITATION

#### 1. Les dépenses (réelles et ordre)

Chapitre	Objet	Montant
011-Charges à caractère général	Assistance et suivi de la nouvelle DSP (Gétudes et SPL ID83)	7 011,22 €
65-Autres charges de gestion courante	Participation au SIANOV	110 000,00 €
042-opérations d'ordre de transfert entre sections	Dotation aux amortissements	17 310,00 €
D002	Déficit d'exploitation	6 278,78 €
<b>TOTAL</b>		<b>140 600,00 €</b>

#### 2. Les recettes (réelles et ordre)

Chapitre	Objet	Montant
70-Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	Produit des surtaxes d'eau reversé par le délégataire (dont léger reliquat de 2021 à percevoir sur 2022)	132 939,00 €
74-Subventions d'exploitation	Reversement de la participation des autres communes membres du groupement de commande	5 730,00 €
042-opérations d'ordre de transfert entre sections	Amortissement des subventions	1 931,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>140 600,00 €</b>



## SECTION D'INVESTISSEMENT

Les restes à réaliser 2021 en dépenses (8 035,20) et en recettes (88 192,39)

### 1. Les dépenses (réelles et ordre)

Chapitre	Objet	Montant
21-Immobilisations corporelles	Branchements d'eau ainsi que les RAR correspondant au chapitre	11 784,96 €
040-opérations d'ordre de transfert entre sections	Amortissements des subventions	1 931,00 €
D001	Déficit d'investissement	141 984,04 €
<b>TOTAL</b>		<b>155 700,00 €</b>

### 2. Les recettes (réelles et ordre)

Chapitre	Objet	Montant
13-Subventions d'investissement	RAR correspondant au chapitre	88 192,39 €
16-Emprunts et dettes assimilés	Emprunt d'équilibre	50 197,61 €
040-opérations d'ordre de transfert entre sections	Dotations aux amortissements	17 310,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>155 700,00 €</b>





## BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2022

Le Budget Primitif annexe assainissement s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	686 704,00 €	686 704,00 €
Section d'investissement	1 843 774,00 €	1 843 774,00 €
<b>Total</b>	<b>2 530 478,00 €</b>	<b>2 530 478,00 €</b>

### SECTION D'EXPLOITATION

#### 1. Les dépenses (réelles et ordre)

Chapitre	Objet	Montant
011-Charges à caractère général	Assistance et suivi de la nouvelle DSP (Gétudes et SPL ID83), contrôle du point de rejet par le CD83 (dont reliquat 2021), redevance INERIS	12 572,03 €
65-Autres charges de gestion courante	Participation au SIANOV pour la gestion des boues	50 000,00 €
67-Charges exceptionnelles	Annulation titre sur exercice antérieur	200,00 €
023-Virement à la section d'investissement	Excédent envisagé pour 2022	346 674,00 €
042-opérations d'ordre de transfert entre sections	Dotations aux amortissements (y compris rattrapage amortissement centrifugeuse non effectué entre 2018 et 2021)	140 970,00 €
D002	Déficit d'exploitation	136 287,97 €
<b>TOTAL</b>		<b>686 704,00 €</b>



## 2. Les recettes (réelles et ordre)

Chapitre	Objet	Montant
70-Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	Produit des surtaxes d'assainissement reversé par le délégataire (dont reliquat de 2021 à percevoir sur 2022)	100 200,00 €
74-Subventions d'exploitation	Reversement de la participation des autres communes membres du groupement de commande	4 400,00 €
042-opérations d'ordre de transfert entre sections	Amortissement des subventions et écriture d'ordre pour la réintégration de la centrifugeuse	582 104,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>686 704,00 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Les restes à réaliser 2021 en dépenses (89 468,01) et en recettes (45 063,00)

### 1. Les dépenses (réelles et ordre)

Chapitre	Objet	Montant
20-Immobilisations incorporelles	Poursuite de la maîtrise d'œuvre et des contrôles nécessaires à la création de la nouvelle STEP ainsi que la fin de la maîtrise d'œuvre et des contrôles extérieurs liés aux travaux d'élimination des eaux claires parasites. Également, les RAR correspondant au chapitre	133 815,00 €
21-Immobilisations corporelles	Travaux sur l'élimination des eaux claires parasites. Remise en état du pont racleur de la STEP. Également, les RAR correspondant au chapitre.	127 855,00 €
23-Immobilisations en cours	Démarrage des travaux de construction de la STEP	1 000 000,00 €
040-opérations d'ordre de transfert entre sections	Amortissement des subventions et écriture d'ordre pour la réintégration de la centrifugeuse	582 104,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 843 774,00 €</b>

## 2. Les recettes (réelles et ordre)

Chapitre	Objet	Montant
13-Subventions d'investissement	Subventions notifiées pour les travaux de construction de la nouvelle STEP, des eaux claires parasites et RAR correspondant au chapitre	1 126 827,23 €
021-Virement de la section de fonctionnement	Excédent envisagé pour 2022	346 674,00 €
040-opérations d'ordre de transfert entre sections	Dotations aux amortissements (y compris rattrapage amortissement centrifugeuse non effectué entre 2018 et 2021)	140 970,00 €
R001	Excédent d'investissement	229 302,77 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 843 774,00 €</b>